

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire****Séance du 16 mars 2023****DATE DE CONVOCATION**

10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **seize mars** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M Paul MURANO), M. Guy MORELLE (présent de 18h30 à 19h50 puis de 19h55 à 21h15), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Guy MORELLE (absent de 19h50 à 19h55), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à Mme Monique PINGET), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

23/03/2023/09

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 27
VOTANTS : 32

Objet : Compte administratif – Budget Principal

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu, la délibération n°17/03/2022/18 du Conseil Communautaire du 17 mars 2022 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal,

Vu, le Compte de Gestion de l'exercice 2022,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Monsieur le Président présente le Compte Administratif (joint en annexe) du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 113 000,42	G	13 119 523,88
	Section d'investissement	B	1 623 901,01	H	1 202 161,76
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	4 812 498,87
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	3 185 441,78
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	13 736 901,43	= G+H+I+J	22 319 626,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	267 927,19	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	267 927,19	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 113 000,42	= G+I+K	17 932 022,75
	Section d'investissement	= B+D+F	1 891 828,20	= H+J+L	4 387 603,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 004 828,62	= G+H+I+J+K+L	22 319 626,29

Après avoir désigné Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2022 du Budget principal, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022 à 8.582.724,86 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 mars 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER